

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL 4 DECEMBRE 2017

N° 2017-11-02

L'an deux mille dix-sept, le quatre décembre à quatorze heures et trente minutes, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du vingt-sept novembre deux mille dix-sept, s'est réuni en session ordinaire à Sahune, sous la Présidence d'Henriette MARTINEZ :

Délégués présents(es)

<u>Nombre de délégués</u> En exercice : 133 Présents (mini 30) : 48
<u>Nombre de voix</u> En exercice : 252 Présentes : 71 Exprimées par pouvoirs : 57 Total (mini 127) : 128
Quorum atteint

2 représentants du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes

(porteurs de 6 voix)

Mounir AARAB, Françoise CASALINO

1 représentante du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur

(porteur de 6 voix)

Eliane BARREILLE

1 représentante du Conseil départemental de la Drôme

(porteur de 7 voix)

Corinne MOULIN

2 représentants des EPCI (porteurs de 2 voix)

Jean-Jacques MONPEYSSSEN, Pascale ROCHAS.

42 représentants des communes, communes associées et villes-portes (porteurs chacun d'1 voix)

Jean-Marc ARCHAMBAULT, André AUBERIC, Louis AUTRAND suppléant, Marcel BAGARD, Monique BALDUCHI, Christian BARTHEYE, Claude BAS, Sébastien BERNARD, Pierre-Yves BOCHATON, Jean-Marc BOUVIER, Viviane COCQUELET-COURBET, Michel COUBAT, Stéphane DECONINCK, Jean-Claude DEYDIER, José FERNANDES, Rosy FERRIGNO, Evelyne GAUTHIER, Christian GODART, Marc GUERIN, Dominique GUEYTTE, Christine GUTIERES, Laurent HARO, Dominique JOUVE, Marie-Hélène LEROY, Dominique MALLIE, Jean-Charles MATHIEU, Henriette MARTINEZ, Georges MOCHOT suppléant, Joël MORIN, Catherine NESTEROVITCH, Jean-Marc PELACUER, Claude PIGAGLIO, Éric RICHARD, Patrice RIVET, Jacques RODARI, Marc ROLLET suppléant, Didier ROUSSELLE, Frédéric ROUX, Christelle RUYSSCHAERT, Philippe SCHOEFFERT, Claude THOMAS, Caroline YAFFEE.

Délégués excusés ayant donné pouvoir :

Claude AURIAS et Didier Claude BLANC à Mounir AARAB, Alain D'HEILLY et Michel ROLLAND à Jean-Marc ARCHAMBAULT, Léo PEYRE et Bernard MATHIEU à André AUBERIC, Damien DURANCEAU à Marcel BAGARD, Philippe CAHN et Jacques NIVON à Christian BARTHEYE, Pierre DALSTEIN à Claude BAS, Guy FAURE à Rosy FERRIGNO, Jeannie DENIEAULT à Jean-Charles MATHIEU, Olivier CADIER et Jean-Marc AUDERGON à Corinne MOULIN, André GILLES et Marlène MOURIER à Laurent HARO, Marie-Claude BUCHER et Hélène LAMBERT à Marie-Hélène LEROY, Gérard TENOUX et Roger DIDIER à Henriette MARTINEZ, Jean GARCIA à Éric RICHARD, Valéry LIOTAUD à Jacques RODARI, Jean SCHÜLER à Caroline YAFFEE.

Délégués excusés

Robert GIVAUDAN, Patrick LIEVAUX, Ghislaine SAVIN

Invités excusés

Michel DELMAS (Commissariat de Massif), Frédéric LAVERGNE (DREAL Auvergne-Rhône-Alpes)

Participaient également à la réunion :

Maryse BONNEVIE suppléante, Corinne ISOARDI suppléante, Christian LANGLADE suppléant, Chantal MARCOU suppléante,

Christophe BONAL (DDT 26), Christine BONNARD (Sous-préfète de Nyons), Christel MORIN (Conseil départemental de la Drôme),

Madame Christelle RUYSSCHAERT est nommée secrétaire de séance.

Objet : Plan Loup 2018-2023 – Position du Syndicat mixte du Parc

La Présidente soumet au comité syndical une lettre à l'attention du Premier Ministre, du Ministre de la transition écologique et solidaire et du Ministre de l'agriculture et de l'alimentation :

« Monsieur le Premier Ministre,

Monsieur le Ministre de la transition écologique et solidaire,

Monsieur le Ministre de l'agriculture et de l'alimentation

Notre territoire hyper-rural de montagne classé en Parc naturel régional en 2015 subit depuis 10 ans la pression exercée par le loup sur l'élevage.

Avec encore 443 exploitations d'élevage (36 000 ovins, 2 900 caprins, 1 100 bovins et 800 équins) sur le territoire du Parc et plus de 60 000 ha de surfaces pastorales sur 150 000 Ha, la situation économique et sociale est très préoccupante.

Si aucune zone de présence permanente (ZPP) du loup n'a encore été administrativement définie au cœur de notre territoire, il subit directement la prédation des loups des ZPP voisines (Durbon-Jocou, Lure, Ventoux, Roanne...) et probablement d'une nouvelle ZPP qui sera tardivement reconnue dans le sud du Parc.

Malgré les mesures mises en œuvre dans les deux précédents plans nationaux loup 2008-2012 et 2013-2017, malgré les mesures régionales déployées par le Parc depuis 2010 en faveur du pastoralisme, la pression continue de s'accroître sur les élevages pastoraux des Baronnies provençales.

Pour la seule année 2017 en cours, sur le seul secteur sud de notre territoire (10 communes) plus de 20 attaques ont été recensées et 123 animaux tués.

Dans les Baronnies provençales c'est un troupeau qui disparaît chaque année.

La qualité et le projet de notre territoire dépend pour l'essentiel de la complicité que l'Homme a su instaurer ici avec la nature.

Le long processus d'adaptation à une vie rurale et agricole de montagne qui a produit l'actuelle richesse environnementale et patrimoniale est aujourd'hui menacé.

Si nous n'enrayons pas la pression actuelle imposée par la prédation, les impacts ne se limiteront pas aux seules questions du maintien du pastoralisme, des produits de qualité et de la déstabilisation de l'économie agricole (17 % des actifs du territoire).

Le tourisme et les activités de pleine nature, qui constituent l'autre champ économique principal, pourraient en pâtir tout comme la sécurité de nos concitoyens. Le recul de l'élevage et des pratiques pastorales entraînera un processus

final de fermeture des paysages et avec lui une perte d'aménités environnementales et un risque accru de feux de forêt.

Il devient urgent d'inverser le principe de protection dans le prochain plan loup 2018-2023 et d'évaluer rapidement le statut de protection du loup dans une région donnée, dès lors que le niveau de conservation est atteint et ce, conformément à la résolution 2017/2819 (RSP) du parlement européen du 15 novembre 2017.

Le Parc naturel régional des Baronnies provençales se tient à la disposition de l'Etat, des collectivités territoriales, de la profession agricole et pastorale et des divers acteurs territoriaux pour expérimenter, diffuser et mettre en œuvre des solutions permettant à nos éleveurs de faire face à cette prédation.

J'espère, Monsieur le Premier Ministre, Messieurs les Ministres, que vous porterez toute votre attention aux attentes d'un territoire hyper-rural de France et de ses éleveurs.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, Messieurs les Ministres, l'expression de ma haute considération. »

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité moins une opposition des membres présents ou représentés, le Comité Syndical

- **Approuve** la proposition de la Présidente
- **Valide** le contenu de ce courrier
- **Autorise** la Présidente à signer ce courrier et à le transmettre au Premier Ministre et aux Ministres concernés.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits



La Présidente
Henriette MARTINEZ